

Inscriptions

en Centre de vacances

Etape 1 - Réservation (obligatoire)

Jusqu'au 16 avril 2010

Vous devez remplir la fiche de réservation et la renvoyer ou la déposer impérativement au Service des régies, Hôtel de ville • 3 place de l'Hôtel de ville • BP 48000 • 95801 CERGY PONTOISE Cedex avant le 16 avril 2010, obligatoirement accompagnée des frais de dossier de 23 euros par enfant en chèque ou en numéraire. En l'absence de ces 23 €, votre réservation ne sera pas prise en compte. Ceux-ci seront déduits du prix du séjour lors de l'inscription définitive de votre enfant. En cas de désistement, cette somme ne sera pas remboursée.

Etape 2 - Confirmation

A partir du 30 avril 2010

Nous vous confirmons par écrit l'inscription de votre ou vos enfants en fonction du choix que vous avez émis conformément à l'avis de la commission d'attribution. Cette commission effectuera les affectations selon les critères suivants :

- Enfant n'ayant pas participé à un séjour « ville de Cergy » en 2009.
- Ordre d'arrivée de la réservation (priorité aux réservations effectuées avant le 16 avril).

Dans le cas où le nombre de demandes serait supérieur au nombre de places, les enfants seront inscrits sur liste d'attente. Si votre réservation nous parvenait après le 16 avril et dans l'hypothèse où il resterait des places disponibles, une deuxième commission d'attribution se réunira pour étudier les demandes et les affecter selon les mêmes critères. Dans ce cas, le règlement du séjour s'effectuera en seulement 2 fois. Une invitation vous précisant la date et l'heure de la réunion d'informations sur le séjour vous sera envoyé une quinzaine de jours avant.

Etape 3 - Règlement du séjour

Du 3 au 14 mai 2010

L'inscription de votre enfant sera prise en compte dès le 1er versement du montant du séjour. Vous devrez vous rendre muni de votre lettre de confirmation à l'Hôtel de Ville. L'inscription ne pourra être effective si toutes autres prestations « Ville » ne sont pas acquittées à la date de l'inscription (inclus les frais médicaux non réglés de l'année précédente).

Vous munir impérativement des pièces suivantes :

- Le livret de famille.
- En cas de divorce ou séparation, se munir du jugement du tribunal indiquant le ou les personnes ayant l'autorité parentale.
- Photocopies des pages de vaccinations du carnet de santé ainsi que tout autre page concernant la santé de votre enfant utile au bon déroulement du séjour.
- Photocopie du brevet de natation si demandé sur le séjour.
- Les numéros de téléphone du domicile, du travail, et celui d'une personne à contacter en cas d'absence des parents.
- La carte tarifaire avec la vignette 2010 (voir encadré p 26).
- Chèque, carte bancaire ou numéraire, nécessaire au règlement des frais de séjour.
- Chèque Comité Entreprise ou chèques Vacances (si vous en possédez).
- La lettre de la CAF précisant vos droits pour l'AVE.
- Le N° Allocataire CAF.

Pour toutes informations ou renseignements,
n'hésitez pas à contacter :

AMH - Maison de Quartier Axe Majeur Horloge • 01 34 33 43 80

HDC - Maison de Quartier Hauts de Cergy • 01 34 32 04 76

ODB/BO - Maison de Quartier des Touleuses • 01 30 30 34 82

CGC - Maison de Quartier des Linandes • 01 34 33 77 90

Médiation éducative (mission jeunesse) • 01 34 33 43 62

Les tarifs seront disponibles à partir du 12 avril dans les maisons de quartier et sur le site de la ville : www.ville-cergy.fr, vous pourrez y consulter également l'intégralité du règlement figurant dans la brochure des centres de vacances 2010.



2^{ème} enfant

Nom et prénom :
Sexe : Date de naissance :
Séjour : Mois : Sait nager : Oui Non
Souhaite partir avec : (sera pris en compte dans la mesure du possible)
Souhaitez-vous que l'on vous propose un autre séjour dans le cas où il n'y aurait pas de place sur votre choix d'origine (rayer la mention inutile) ?
 OUI je souhaite que vous me fassiez une autre proposition de séjour.
(Si cette proposition ne vous convenait pas, les frais de dossier resteront acquis à la ville)
 NON je ne souhaite pas d'autre proposition et je préfère ne pas donner suite à ma demande de place en séjour.
Votre enfant a participé à un séjour de la ville de Cergy en 2009 Oui Non

3^{ème} enfant

Nom et prénom :
Sexe : Date de naissance :
Séjour : Mois : Sait nager : Oui Non
Souhaite partir avec : (sera pris en compte dans la mesure du possible)
Souhaitez-vous que l'on vous propose un autre séjour dans le cas où il n'y aurait pas de place sur votre choix d'origine (rayer la mention inutile) ?
 OUI je souhaite que vous me fassiez une autre proposition de séjour.
(Si cette proposition ne vous convenait pas, les frais de dossier resteront acquis à la ville)
 NON je ne souhaite pas d'autre proposition et je préfère ne pas donner suite à ma demande de place en séjour.
Votre enfant a participé à un séjour de la ville de Cergy en 2009 Oui Non

4^{ème} enfant

Nom et prénom :
Sexe : Date de naissance :
Séjour : Mois : Sait nager : Oui Non
Souhaite partir avec : (sera pris en compte dans la mesure du possible)
Souhaitez-vous que l'on vous propose un autre séjour dans le cas où il n'y aurait pas de place sur votre choix d'origine (rayer la mention inutile) ?
 OUI je souhaite que vous me fassiez une autre proposition de séjour.
(Si cette proposition ne vous convenait pas, les frais de dossier resteront acquis à la ville)
 NON je ne souhaite pas d'autre proposition et je préfère ne pas donner suite à ma demande de place en séjour.
Votre enfant a participé à un séjour de la ville de Cergy en 2009 Oui Non

Séjour Musical'été

« Musique, Hip Hop et Sensations »

La Bresse Hautes Vosges

Années de naissance :
A partir de 1995
et avant juillet 1998

Dates :
• Du 03 au 16 juillet
2010

Durée du séjour :
14 jours

Transport :
Car grand tourisme

L'atout : une expérience du « vivre ensemble » autour de passions communes. Vos vacances rythmiques se terminent par la présentation d'un spectacle musical.

Le centre "Le Chalet d'Artimont", fonctionnant à l'année, est implanté à 850 m d'altitude.

Un chalet en bois aménagé pour votre accueil dans des espaces collectifs : restaurant avec vue panoramique, salle conviviale pour faire la fête ou se détendre, des unités d'hébergement en chambres de 4 à 6 lits avec salle de bain attenante.

Mordu de danse, de musique, une seule destination : La Bresse.

Option danse : initiation au Hip hop, Ragga, et à la chorégraphie rythmique et artistique.
Accompagné par un animateur spécialisé, Break-danse, passe-passe, et autres figures de freez vous deviendront familières.

Option musique et chant : initiation au Slam, au Rap et Djing.
Possibilité de vous initier au djembé, le mythique instrument africain.

Le tout accompagné par un animateur spécialisé.



Les séjours

Séjour Bords de Mer

« Art Aktuel • Ambiance Sud »

Leucate - La Franqui Aude

Années de naissance :
A partir de 1995
et avant juillet 1998

Dates :
• Du 02 au 13 juillet
• Du 17 au 30 août

Durée du séjour :
Juillet : 12 jours
Août : 14 jours

Transport :
Train grandes lignes

L'atout : une ambiance entre copains fluoescence, bronzée et festive ... surtout en soirée (Hip hop, jeux sur la plage, balade, ...), nuit à la belle étoile.

Bien isolé des grands axes touristiques, le hameau de la Franqui est un village bordé d'une plage de 13 km.

Cette structure divisée en six pavillons nous permet d'accueillir simultanément des groupes d'âges et d'activités différents.

L'hébergement se fait en chambres de 6 ou 7 lits et les repas sont pris au restaurant ou sur la terrasse ombragée.

Venez vite franchir notre porte sur la Méditerranée entre Narbonne et Perpignan.

Côté sports et loisirs : des activités artistiques et culturelles : écriture de texte (Slam, Hip hop), spectacle musical, participation aux manifestations culturelles de la région.

Des activités nautiques teintées de fun : bouée tractée, initiation ski nautique ou voile (1 séance), char à voile (2 séances), body-surf, kayak en mer ou sur l'étang, cerf-volant sportif.

Côté loisirs et découvertes :
Aqualand, Port Leucate, sortie en Espagne et dans l'arrière-pays.



Modalités d'inscription

1. Dossier de l'enfant

Lors du 1^{er} règlement du séjour de votre enfant, nous vous demandons de remplir son dossier. Vous devrez vous munir des photocopies des pages de vaccinations de son carnet de santé, de son brevet de natation selon le séjour, de l'attestation CMU si vous en bénéficiez. Vos coordonnées ainsi que celles des personnes pouvant être jointes durant le séjour en cas d'urgence.

2. Préparation du séjour

Le centre de vacances est un moment important dans la vie d'un enfant. Afin de préparer celui-ci dans les meilleures conditions, nous vous conseillons vivement de participer avec votre enfant à la réunion d'informations sur le séjour. Au cours de celle-ci vous rencontrerez une partie de l'équipe d'encadrement. **Une invitation vous précisant la date et l'heure de cette réunion vous sera envoyée une quinzaine de jours avant.**

3. Modalités de règlement

Chaque habitant de Cergy paie le séjour de son enfant en fonction de ses ressources familiales. Pour la 3^{ème} étape, il est impératif que le jour du règlement, votre quotient 2010 soit calculé⁽¹⁾ et que vous soyez muni d'un moyen de paiement permettant de régler le tiers du coût du séjour. Le paiement peut se faire au maximum en 3 mensualités avant le départ de l'enfant. Si vous souhaitez régler par chèque, nous vous demanderons dès le premier règlement d'établir les 3 chèques.

4. Aides auxquelles vous pouvez éventuellement prétendre

- Chèque Vacances délivré par votre Comité Entreprise
 - Chèque de participation accordé par votre Comité Entreprise.
- L'Aide aux Vacances Enfants (AVE) que la CAF propose à certaines familles n'est pas déductible du montant du séjour. Les tarifs indiqués tiennent déjà compte de cette aide éventuelle.

5. Conditions d'annulation

Pour raisons médicales : présentation obligatoire d'un certificat médical attestant l'impossibilité de l'enfant à participer au séjour de centre de vacances sélectionné.

En cas de force majeure : votre demande sera étudiée par la municipalité; des justificatifs vous seront demandés. En tout état de cause, la demande devra être formulée par écrit et adressée à Monsieur le Maire. Le remboursement éventuel des sommes engagées sera effectué ultérieurement. La somme de 23 euros correspondant aux frais de dossier restera acquise à la ville de Cergy.

6. Exclusion du centre - Retour anticipé

Les parents ne pourront prétendre à aucun remboursement pour les journées non effectuées par l'enfant exclu. Le prix du séjour n'étant pas divisible, la diminution de la durée du séjour pour quelque motif que ce soit (santé, exclusion...) ne donnera lieu à aucun remboursement.

7. Responsabilité

Tout manquement grave à la discipline sera signalé aux parents. Les vols, les dégâts et dommages éventuels causés par l'enfant ou le jeune feront l'objet d'un recours auprès de votre assurance « Responsabilité Civile ».

L'exclusion pourra être prononcée par le Directeur du centre en accord avec l'Organisateur et la Mairie. Les frais de retour de l'enfant et de son accompagnateur seront facturés aux parents.

ATTENTION : Tout dossier incomplet (vaccinations non à jour, non paiement des frais de séjour dans les délais prévus) sera considéré comme un **DESISTEMENT** et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Les séjours été 12/15 ans

Fiche de Réservation 2010

A renvoyer par courrier ou à déposer en mairie **Jusqu'au Jeudi 16 avril 2010** accompagné d'un chèque de 23 € par enfant (libellé à l'ordre du Trésor Public), constituant les frais de dossier à :

Hôtel de ville • Service des régies
3 place de l'Hôtel de ville. BP 48000 Cergy. 95801 CERGY-PONTOISE Cedex

En cas de désistement, cette somme ne sera pas remboursée.

Nom et prénom du responsable légal :

Numéro de matricule qui se trouve sur votre carte de quotient :

Numéro d'allocataire CAF :

Adresse :

Code postal : Localité :

Tél. domicile : Tél. portable père :

Tél. travail : Tél. portable mère :

1^{er} enfant

Nom et prénom :

Sexe : Date de naissance :

Séjour : Mois : Sait nager : Oui Non

Souhaite partir avec : (sera pris en compte dans la mesure du possible)

Souhaitez-vous que l'on vous propose un autre séjour dans le cas où il n'y aurait pas de place sur votre choix d'origine (rayer la mention inutile) ?

OUI je souhaite que vous me fassiez une autre proposition de séjour.
(Si cette proposition ne vous convenait pas, les frais de dossier resteront acquis à la ville)

NON je ne souhaite pas d'autre proposition et je préfère ne pas donner suite à ma demande de place en séjour.

Votre enfant a participé à un séjour de la ville de Cergy en 2009 Oui Non